

## LANCEMENT DU TROISIEME APPEL A CANDIDATURES "DESTINATION POUR TOUS"

Le 3ème appel à candidatures de la marque « Destination pour tous » est lancé à compter du 1er mars 2016. Cette marque est portée par le Secrétariat d'Etat chargé des Personnes Handicapées et de la Lutte contre l'exclusion et le Secrétariat d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire. Sa diffusion doit contribuer au développement d'une offre touristique accessible au plus grand nombre et s'inscrit dans le cadre de la politique volontariste du Gouvernement en faveur de l'accessibilité, initiée par le Comité interministériel du handicap réuni en septembre 2013. La date limite de dépôt de candidatures est fixée au 5 septembre 2016.

L'objectif de la marque « Destination pour tous » (DPT) est de valoriser des territoires proposant une offre touristique cohérente et globale pour les personnes handicapées, intégrant à la fois l'accessibilité des sites et des activités touristiques, mais aussi l'accessibilité des autres aspects de la vie quotidienne et facilitant les déplacements sur le territoire concerné. La marque est attribuée pour une durée de 3 ans. Elle concerne les territoires ayant développé une offre touristique pour au moins 2 des 4 familles de handicap (auditif, mental, moteur et visuel) et qui s'engagent à élargir leur offre touristique aux autres familles de handicap et à proposer de nouvelles prestations accessibles.

Le dispositif est porté par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), au titre du ministère en charge des Personnes Handicapées, et par la Direction Générale des Entreprises (DGE et services déconcentrés DIRECCTE et DIECCTE) au titre du ministère en charge du Tourisme.

Les informations nécessaires (présentation de la marque, cahier des charges, guide méthodologique et foire aux questions) ainsi que le dossier de candidature sont disponibles sur les sites :

- [www.entreprises.gouv.fr/marques-nationales-tourisme](http://www.entreprises.gouv.fr/marques-nationales-tourisme)
- <http://www.social-sante.gouv.fr>

Les demandes d'information et les dossiers dématérialisés de candidatures doivent être adressés à chacune des deux adresses fonctionnelles suivantes :

- [Dgcs-handicap@social.gouv.fr](mailto:Dgcs-handicap@social.gouv.fr)
- [Destinationpourtous.dge@finances.gouv.fr](mailto:Destinationpourtous.dge@finances.gouv.fr)

Le calendrier d'attribution de la marque « Destination pour tous » est le suivant:

- **lundi 5 septembre 2016 à 17h30** : date limite de dépôt des dossiers de candidatures des territoires candidats ;
- **au plus tard vendredi 14 octobre 2016** : présélection des territoires candidats en vue de l'audit par la commission nationale « Destination pour tous » ;
- **octobre-décembre 2016** : audits à faire réaliser par les territoires présélectionnés ;
- **vendredi 16 décembre 2016** : date-limite de dépôt des audits et, le cas échéant, des compléments demandés par la commission nationale « Destination pour tous » ;
- **janvier 2017** : attribution de la marque par la commission nationale « Destination pour tous » et information des lauréats.